

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Plateforme de broyage de déchets vert de Novalaise – Installation caméra de vidéosurveillance

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un septembre à 18h00

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. DUPERCHY. FAUGE. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. MANTEL. ROSSI. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. VOISIN. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. COUTAZ. CUCCURU (Pouvoir M. WADOWIAK). FRANCONY (Pouvoir F. TOUIHRAT). GROS (Pouvoir P. ZUCCHERO). LALLEMENT (pouvoir P. DUPERCHY). MALLEIN. MANSOZ (Pouvoir TAVEL). MARCHAIS (Pouvoir F. MANTEL). PERRIAT. RUBIER (pouvoir T. ILBERT.). TAIN (Pouvoir C. VEUILLET).

Le Président :

Rappelle à l'assemblée les travaux de création d'une seconde plateforme pour le broyage des déchets verts située dans la zone d'activité du Goutier, à côté des ateliers des services techniques de la communauté de communes ;

Rappelle également que cette plateforme qui est complémentaire à celle de Dullin, a pour objectif de récupérer les apports des déchets verts qui sont encore déposés à la déchetterie de Novalaise et de répartir les flux ;

Explique que le retour d'expérience concernant le site de Dullin met en évidence une évolution des comportements avec depuis plusieurs mois, une augmentation des dépôts non-conformes (gravats, encombrants, plastiques...) et que cette évolution est problématique puisqu'elle va jusqu'à remettre en question la filière d'élimination-valorisation agricole compte-tenu de la mauvaise qualité des broyats (présence de plastique et autres déchets non compostables) ;

Informe l'assemblée que, dans ce contexte, afin d'éviter ces dépôts sauvages et pouvoir identifier les éventuels contrevenants, il est proposé d'installer en plus du contrôle d'accès (barrière coulissante), un système de vidéosurveillance qui reposera sur la mise en place de trois caméras sur le bâtiment des services techniques de la CCLA ;

Invite le conseil communautaire est à délibérer pour approuver l'installation de ce système de vidéo-surveillance de la plateforme de déchets verts situées dans la zone du Goutier à Novalaise.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

APPROUVE l'installation de ce système de vidéo-surveillance de la plateforme de déchets verts situées dans la zone du Goutier à Novalaise ;

AUTORISE le Président à signer le marché correspondant et toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

